

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIGNATURE DU CONTRAT DE SÉCURITÉ DE VALSERHÔNE

Valserhône, le 14/05/2025



Le 14 mai 2025, à la plaine des sports de Valserhône, un contrat de sécurité a été signé entre Madame la Sous-préfète de Nantua, Monsieur le Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Gex, Monsieur le Maire de Valserhône et Monsieur le Président de Terre Valserhône l'Interco.

Au travers de ce contrat, les signataires ont souhaité renforcer leur partenariat dans le but de garantir la sécurité et la tranquillité publique de la population de la commune de Valserhône.

Le programme *Petites villes de demain*

Fin 2020 : La Communauté de Communes « Terre Valserhône l'Interco » et la Commune de Valserhône candidatent au programme *Petites villes de demain*, piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Le dispositif « *Petites villes de demain* » a pour objectif d'améliorer les conditions de vie dans les petites communes de moins de 20 000 habitants et de leur bassin de vie.

Il donne aux collectivités des moyens en ingénierie (poste de chef de projet co-financé, co-financement d'études préalables etc.) afin de mener des actions permettant de répondre aux problématiques sociales et économiques et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

2 mars 2021 : Signature de la convention d'adhésion actant l'engagement des collectivités et de l'État.

27 février 2023 : Signature de la convention-cadre *Petites villes de demain*, par Madame la sous-préfète, Monsieur le maire de Valserhône et Monsieur le président de Terre Valserhône l'Interco. Cette convention a permis de lancer une « Opération de revitalisation de territoire » suite au projet de revitalisation de la Commune de Valserhône réalisé en 2022.

Il définit l'organisation de l'action publique en fonction des enjeux auxquels le territoire est confronté (88 actions appuyées sur un diagnostic).

L'avancement du programme est suivi par le comité de projet, composé d'élus de Terre Valserhône l'Interco et de la commune de Valserhône ainsi que d'une vingtaine de partenaires (sous-préfète, ANAH, Département, ADIL, ALEC Ain, chambre de commerce et d'industrie, gendarmerie...). Ce comité s'est réuni sept fois depuis le lancement du programme.

Vous pouvez retrouver le projet de revitalisation sur le site de la Communauté de communes : <https://terrevalserhone.fr/petites-villes-de-demain/>

Le contrat de sécurité de Valserhône

Au-delà des thématiques qui sont au cœur du programme des *Petites Villes de Demain*, les parties ont souhaité développer un volet spécifique, lié à la sécurité.

Objectif principal : Renforcer la sécurité et la tranquillité publique à Valserhône via une stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance de l'Etat, portée par la commune de Valserhône et Terre Valserhône l'Interco.

Contenu :

La **gendarmerie** décline ses outils afin de protéger la population mais aussi plus spécifiquement les élus :

- La prévention, par le biais de différents dispositifs auprès de différents types de publics : élus, publics vulnérables, services voiries et urbanisme de la commune, entreprises ou encore jeunes en milieu scolaire.
- Le contact terrain, avec des patrouilles généralistes ou ciblées sur des populations ciblées (commerçants, associations, seniors...), ainsi que des plateformes numériques de signalement et d'accès aux services de gendarmerie, dont certains dédiés aux élus ;
- La mise en synergie avec la police municipale intercommunale, ainsi que les services communaux de sécurité et d'information de la population.
- La redevabilité, en associant et consultant la population.
- La protection, en réalisant différentes actions de sécurisation de lieux, tels que la voie publique, la gare, certaines entreprises et domiciles (opération tranquillité vacances), ainsi que la sécurisation d'évènements importants et la protection des élus et des professions menacées.
- L'intervention par la mise-en-œuvre de différents moyens gradués en fonction de la gravité des évènements.

Pour leur part, la **commune de Valserhône et Terre Valserhône l'Interco** s'engagent à :

- Intégrer les enjeux de sécurité dans l'ensemble des projets d'aménagement, ou d'innovation, notamment en associant le groupement de gendarmerie départementale au diagnostic de rénovation urbaine.
- S'impliquer pour s'assurer du maintien en bon état opérationnel de l'infrastructure immobilière de la gendarmerie sous l'angle de la transition écologique et de l'amélioration du service.
- Engager le soutien des services techniques de la commune concernant la viabilité des axes de la caserne (externes et internes) dans le cadre de la saisonnalité ou lors d'importants changements climatiques notamment hivernaux.
- Mettre à disposition des locaux, dans le cadre d'actions de contact et d'accueil du public menées « hors les murs » (Information sécurité routière – seniors).
- Favoriser l'intégration des familles des militaires de la gendarmerie au sein de la commune.
- Partager le plan communal de sauvegarde (PCS) de Valserhône avec la gendarmerie, pour une meilleure coordination dans la gestion des crises.
- Désigner un référent de la commune pour la gendarmerie.
- Associer systématiquement la gendarmerie aux réunions de sécurité organisées par le maire, en présence de la police municipale intercommunale.
- Conforter les moyens de la police municipale intercommunale et les mutualiser avec la gendarmerie lors d'actions de prévention et/ou d'interventions.
- Développer la vidéoprotection notamment aux endroits stratégiques et/ou vulnérables de la commune, identifiés par les référents ou correspondants sûreté de la gendarmerie, en partenariat avec les services de la commune.
- Développer les partenariats dans le cadre des pouvoirs de police du maire (art. L2212-2 du CGCT) et du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (aboutissement en 2025).
- Animer le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance de Terre Valserhône.

Le bureau communautaire et le conseil municipal de Valserhône ont adopté chacun une délibération entérinant ce contrat de sécurité.

Un comité de pilotage est créé, réunissant toutes les parties prenantes.

Il a pour missions de :

- fixer les objectifs précis et quantifiables ;
- valider les orientations ;
- suivre la mise en œuvre du contrat.

Il se réunira une fois par an, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du présent contrat.

Le contrat sera valable jusqu'au 31 décembre 2026.

Signataires :

- Karine Garcin-Escobar, Sous-préfète de Nantua,
- Lieutenant-colonel Sébastien Josserand, Commandant la compagnie de gendarmerie départementale de Gex,
- Régis Petit, Maire de Valserhône
- Patrick Perréard, Président de Terre Valserhône l'Interco

Contacts presse :

- Matthieu Lasvènes, Chef de projet Petites villes de demain et Opération de revitalisation de territoire : P. 06 31 63 65 43 / T. 04 50 48 19 78 / matthieu.lasvenes@terrevalserhone.fr
- Service communication de TVI : T. 04 50 59 59 04 / P. 06 82 98 47 30 / emmanuelle.excoffier@terrevalserhone.fr
- Service communication – Ville de Valserhône : P. 06 47 52 13 46 / P. 07 88 05 18 73 / communication@valserhone.fr